



Havelange, le 10 février 2022

## Compte–rendu de la réunion du groupe de Travail « Charte de Convivialité », le 9 février 2022

### *Présents :*

Benoit DEBARSY, Pierre BEGUIN et Frédéric MESTACH (**Commission Agricole**), Christophe GILON, Bourgmestre et Rosette KALLEN, Echevine du Développement Rural (**commune**), Anne KYMPERS (**Village d’Evelette**), Benjamin MAHY (**Village de Haillot**)

- **Pour le GAL Tiges & Chavées** : Sofia BALTAZAR
- **Pour l’administration communale** : Ruth OOSTERHOF
- **FRW** : Rachel SUNDAR RAJ et Aurélien DETHIER

### *Excusés :*

- Nicolas TRIOLET, Président de la CLDR
- Pierre LHOAS, commission agricole.

-----  
Après une brève introduction de la part de monsieur le Bourgmestre ainsi qu’un rappel de l’historique ainsi que des communes concernées par le projet par la FRW, la réunion débute en débattant sur le nom que pourrait prendre le document.

Les membres ne sont pas spécialement arrêtés sur nom précis. Cependant, plusieurs propositions ont émergé :

- Charte de vie en milieu rural.
- Charte de bien vivre ensemble ou bien vivre ensemble.
- « Bienvenue chez nous ».

Au niveau des concepts qui doivent se dégager de manière générale :

- Les membres insistent sur le fait que la ruralité est régulièrement mise à mal en ce moment et qu’il est important de rappeler son existence.
- Les membres soulignent également l’importance de la convivialité, chère aux habitants des villages du Condroz.
- La dimension de « charte » comme engagement réciproque est également importante à leurs yeux.

## L'introduction :

Les membres soulèvent d'abord une coquille dans le texte.

Ils estiment que les marqueurs temporels ne doivent pas être trop importants. Si la charte doit avoir une durée de vie longue, il ne faut pas qu'elle devienne vite obsolète du simple fait de l'introduction.

Les Zones d'Activités économiques existent à Somme-Leuze et à Assesse. Il semble utile de les mentionner pour couvrir l'ensemble du territoire.

Ne pas oublier de mentionner dans les remerciements l'ensemble des personnes qui ont pris part à la rédaction de cette charte en remettant leurs avis (citoyens) ainsi que les agriculteurs qui prennent de leur temps.

Il ne faut pas non plus hésiter à être plus large que les personnes qui vivent sur le territoire, cette charte s'adresse aussi aux personnes qui se rendent sur le territoire pour un temps plus ou moins voire qui le traverse (&2).

### **Note :**

L'un des membres pense qu'il faut rapprocher la démarche actuelle de celle lancée pour la réalisation du parc naturel.

*Si ces deux démarches concernent des territoires très similaires, les échéances sont très différentes. Il est un fait que la charte pourra être utilisée comme argument pour montrer la cohérence du territoire du futur parc.*

## Le chapitre consacré à l'environnement.

### **Chemins et sentiers :**

Les membres tiennent à rappeler l'importance de respecter les accotements dans le partage des routes. Il serait utile d'attirer l'attention des automobilistes sur le fait qu'il est préférable de ralentir quand ils se croisent plutôt que d'abîmer le bas-côté (ce n'est pas une route à proprement parlé). Cela aussi partie du bon voisinage.

### **Non au dépôt sauvage**

Concernant le fumier, les membres insistent une nouvelle fois sur l'importance de ne pas y déposer les déchets verts. La putréfaction n'est pas la même cela peut impacter très négativement le travail de l'agriculteur.

Les membres soulignent une nouvelle fois l'importance de respecter les abords des cultures (ce qui est dit dans la charte). Cela est valable également pour le fait de faire attention à ne pas répandre ses déchets sur la route quand on se rend au recyparc.

### **Charroi agricole**

Les membres estiment que l'illustration traitant du calendrier des récoltes est intéressante car très pédagogique. Ils proposent néanmoins d'y ajouter « foin et autres » pour compléter.

Les membres précisent que ce n'est pas par plaisir que les machines agricoles prennent autant de place. C'est aussi une contrainte pour eux.

Les membres veulent attirer l'attention sur le fait que parfois, les plus grands engins ne sont pas propriété des agriculteurs mais de sociétés qui doivent tenir leur rendement (et de ce fait ne respectent pas forcément toutes les précautions). Ils estiment néanmoins que la commune intervient dans le bon sens et en partenariat.

L'importance du travail de collaboration entre les agriculteurs et le pouvoir politique local pourrait être soulignée.

Toujours dans ce chapitre, les membres d'ajouter à la liste des bruits de la campagne le son des cloches des églises. Des citoyens ont récemment interpellé les élus en signalant que ces dernières pouvaient déranger.

### **Epandage et effluence :**

La formulation de type « agriculteurs, essayons de... » est vue positivement par les participants.

Concernant le stockage à proximité des habitations, ce sont des choses qui arrivent et il est important d'en connaître la raison (est-ce une question de relations entre voisins ou une question de configuration des lieux qui empêche de faire autrement). Le dialogue est alors indispensable.

Les membres proposent une formulation de type « *le fumier, c'est normal (cela fait partie de la vie de la ferme) mais pas sous les fenêtres* ».

### **La vie à la ferme est sur les champs :**

Le paragraphe traitant de ce sujet est relativement complet. Les membres sont choqués par l'utilisation du terme glyphosate qui peut encore faire peur à la population. Ils proposent de supprimer totalement cette partie : *Le glyphosate est lui un herbicide. Il est bien connu car il a fait l'objet de beaucoup de débats de par sa toxicité. C'est l'un des composants du Round up.*

*Pour information : la première mouture de la charte était plus longue et permettait plus d'explications à ce sujet. Il est vrai que ces dernières, cela a moins de sens.*

Il est envisagé de faire mention de la check-list relative à l'utilisation des produits phytosanitaires. Cependant, cette dernière est complexe et il sera difficile de l'expliquer en des termes profanes. Les membres proposent dès lors d'insister davantage sur les obligations : traçabilité, conformité à la législation.

La référence au PPP doit également être supprimée ou explicitée. Mieux vaut parler de produit phytosanitaire.

### **Les coulées boueuses :**

Les membres se demandent si ce chapitre ne doit pas être retravaillé au regard des obligations de nouvelle PAC (politique agricole commune). En effet, de nouvelles obligations vont être ajoutées comme celle de planter des haies ou d'assurer des couvertures végétales entre deux moissons. Cependant, il est risqué de faire référence à cette nouvelle politique car elle pourrait être source de nouveaux reproches.

Il est proposé de retourner vers la Cellule GISER pour confirmer les informations et les vérifier au regard de l'actualité.

### **Protection de l'eau :**

Une coquille s'est glissée – il ne s'agit pas du « soi » de l'eau mais bien du « soin » de l'eau.

Concernant le point citoyen où il est demandé de ne pas jeter l'huile usagée dans les toilettes : c'est aussi valable pour les égouts (car tout aussi dommageable pour la nature).

Concernant le point agriculteur, les membres tiennent à rappeler que ce n'est pas forcément le produit qui est mauvais mais son utilisation.

Le bourgmestre informe les participants que la commune a eu l'occasion de s'entretenir avec le contrat rivière. La charte, dans la mouture actuelle, leur a été transmise. L'équipe pourra sans doute apporter des éclairages nouveaux.

### **Les MAEC (mesures agro-environnementales et climatiques)**

C'est également un point important dans la nouvelle PAC. Malheureusement, le plan wallon stratégique à ce sujet n'est pas encore publié à ce stade. Il n'est pas possible de savoir ce qui y sera concrètement inscrit.

Certaines actions sont néanmoins obligatoires depuis octobre 2021 : les agriculteurs s'y adaptent déjà (notamment le long des cours d'eau). D'autres vont à l'encontre du bon sens comme la mise en place d'un calendrier de destruction de plantes qui ne prend pas en compte l'évolution des saisons notamment et qui favorisent l'utilisation de certains produits chimiques.

Les membres attirent l'attention sur le fait que le mot « prime » peut être considéré par les citoyens comme un sur-salaire ce qui n'est pas du tout le cas. Ce sont des actions qui sont imposées aux agriculteurs et qui sont compensées par ces primes. Ils proposent de reformuler cette phrase en parlant de « compensation ».

### **Le chapitre consacré à l'économie.**

Dans le volet consacré au tourisme, il est important de faire référence aux syndicats d'initiative des différentes communes. Certes, la maison du tourisme chapeaute mais ce sont aussi des réalités de terrain.

### **Le chapitre consacré à la mobilité.**

Les membres pensent qu'il faut aller plus loin dans l'explication sur la largeur potentielle d'une moissonneuse. Les agriculteurs ne choisissent pas d'utiliser des machines de cette envergure, il s'agit plutôt d'une contrainte (voir plus haut). Cette proposition est l'occasion de faire prendre conscience aux citoyens de la difficulté de manœuvrer certains de ces engins et d'appeler à un peu de patience (ne pas les dépasser notamment).

## Communication autour de la charte

Le but de ce projet est que la charte soit connue et utilisée par le plus grand nombre au sein des diverses communes concernées.

Pour cela plusieurs pistes ont déjà été proposées :

- Fermes ouvertes (Pierre LHOAS y participe notamment régulièrement).
- Des actions de promotion comme les « Apéros Ruraux » proposés par le GAL Condroz Famenne où les citoyens sont invités à prendre un verre chez un agriculteur durant une heure ou deux.
- Événement de promotion organisé par les GAL durant la dernière dizaine de juin (incluant les fermes ouvertes).

Les membres en plus :

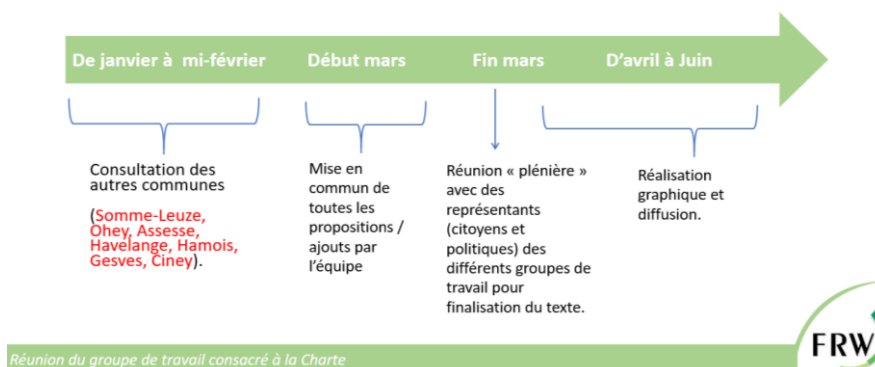
- Une information presse écrite et à destination des télévisions locales pour une diffusion sur le territoire.
- Les bulletins communaux.
- Les fédérations agricoles (qui ont également un but de renouer avec les citoyens).
- Réalisation de bâches avec des illustrations de la charte pour attirer le public ?
- Distribution aux nouveaux arrivants dans les communes.
- Informations dans les écoles (avec possibilité d'animation ?).
- Distribution lors des marchés locaux et chez les producteurs locaux (pas tant les grandes surfaces).
- Réorganiser des événements comme la foire Saint-Christophe où de nombreux producteurs venaient présenter leurs produits.
- Distribution lors du concours Blanc Bleu Belge à Assesse.

## Pour la suite

La FRW présente le calendrier des prochaines échéances. Il sera question d'une réunion « plénière » après la prise en compte des remarques des différents groupes de travail.

Les membres demandent qu'un temps soit laissé à tous les membres pour pouvoir relire la seconde version et donner un mandat aux représentants d'Ohey pour la validation finale.

### La suite du processus



Les personnes qui désirent représenter le groupe de travail peuvent signaler auprès de Ruth via son adresse mail : [ruth.oosterhof@ohhey.be](mailto:ruth.oosterhof@ohhey.be).

## Envie d'apporter une ou plusieurs modifications ?

La FRW signale qu'en collaboration avec les GAL a été mis sur pied un petit formulaire en ligne permettant de collecter les idées. Il est disponible via le lien suivant :

[https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSchE3u0unpMgHivo2au2tuHHqoiX97V2EJ4pKNPwg\\_C4\\_brJg/viewform](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSchE3u0unpMgHivo2au2tuHHqoiX97V2EJ4pKNPwg_C4_brJg/viewform)

**MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION !**

---

*Pour toute question ou remarque, n'hésitez pas à contacter la FRW :*

*Rachel SUNDAR RAJ ([rachel.sundarraj@frw.be](mailto:rachel.sundarraj@frw.be)) ou Aurélien Dethier ([a.dethier@frw.be](mailto:a.dethier@frw.be))*